



VILLE  
DE  
SULLY-SUR-LOIRE

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 24 mars 2025**

Siège de la Mairie de Sully-sur-Loire  
3 place Maurice de Sully à Sully-sur-Loire

### **Délibérations n°2025-006**

Rendues exécutoires après réception en préfecture le 25 mars 2025  
et publication sur le site internet de la collectivité le 25 mars 2025

|          |                                                                                                                |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025-006 | Choix du concessionnaire concernant la Délégation de Services Publics n° 2024-01 de l'assainissement collectif |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

## COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance ordinaire du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc RIGLET, Maire.

| DATE DE CONVOCATION                                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 18 mars 2025                                                                                                   |    |
| DATE D'AFFICHAGE                                                                                               |    |
| 18 mars 2025                                                                                                   |    |
| NOMBRE DE CONSEILLERS                                                                                          |    |
| En exercice                                                                                                    | 29 |
| Présents                                                                                                       | 19 |
| Votants                                                                                                        | 24 |
| DÉLIBÉRATION 2025-006                                                                                          |    |
| Choix du concessionnaire concernant la Délégation de Services Publics n° 2024-01 de l'assainissement collectif |    |

Étaient présents (19) :

M. RIGLET, Maire, Mmes DION, LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mmes AMELIN, PERRONNET, M. DAIMAY, Mme MEUNIER, MM. SOLHEID, LAURENT, FALLIK, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Absents excusés (5) :

M. HELAINE (ayant donné procuration à M. RIGLET)  
M. CHERREAU (ayant donné procuration à Mme PERRONNET)  
M. BRUNET (ayant donné procuration à M. SOLHEID)  
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)  
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (5) :

Mme MARINIER  
M. BELHADJ  
M. DAMIDEAUX  
Mme MORISSEAU  
Mme SCHREIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18, L.1413-1 et L.2129-29 ;

Conformément aux articles L 1411.1 à L 1411.19 et R 1411.1 à R 1411.8 du CGCT et aux articles L.1121-1 et L.1121-3 du Code de la Commande Publique, il est rappelé la procédure suivie dans le cadre de la passation du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif.

Vu la délibération n°89 du Conseil Municipal en date du 24 juin 2024 sur le choix du mode de gestion pour le service de l'assainissement collectif et l'autorisation de lancer la procédure de concession de service public,

Vu la délibération n°31 du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 désignant les membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de Services Publics en date du 4 février 2025 sélectionnant les candidats admis à présenter une offre, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme dématérialisée RECIA avec publication au JOUE le 26 novembre 2024, au BOAMP le 24 novembre 2024 et à LE MONITEUR.FR le 25 novembre 2024,

Vu l'avis sur les offres initiales et la proposition de la Commission de Délégation de Services Publics en date du 10 février 2025,

Vu le rapport en date du 7 mars 2025 de Monsieur le Maire de SULLY-SUR-LOIRE et rendant compte des principaux éléments de la consultation, de la négociation et exposant les motifs du choix de la société SAUR, ainsi que l'économie générale du contrat,

Après transmission des pièces aux membres du Conseil Municipal dans les conditions et délais prévus à l'article L.1411.7 du CGCT,

Le Maire entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

**DECIDE** conformément à l'article L.1411.7 du CGCT,

Article 1<sup>er</sup> :

d'approuver le choix de la société SAUR comme attributaire de la délégation de service public relative à l'exploitation de son service public de l'assainissement collectif pour une durée de 9 ans avec une prise d'effet de l'exploitation au 1<sup>er</sup> avril 2025.

Article 2 :

d'approuver le projet de contrat de délégation, et ses annexes qui lui ont été soumis.

Article 3 :

d'approuver les termes du règlement de service associé à ce contrat de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-214503153-20250324-DEL2025006-DE

SULLY-SUR-LOIRE

Article 4 :

d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de délégation correspondant avec la société SAUR ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution.

|             |    |
|-------------|----|
| POUR        | 24 |
| CONTRE      |    |
| ABSTENTIONS | -  |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme au registre

**La secrétaire de séance**  
**Jeannette LEVEILLE**



**Le Maire,**  
**Jean-Luc-RIGLET**



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-214503153-20250324-DEL2025006-DE

